



L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne.
Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant.
Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

La Propriétaire-Gérante, Ane. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAROUSSE et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9, Chez AUG. ALLIEN, imprimeur.

L'abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
Un numéro du journal..... 30 c.

Et par la poste deux francs en sus par semestre.

Rem. — L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

Étampes, imprimerie de Ane. ALLIEN.

ÉTAMPES.

D'après les renseignements qui nous parviennent, le bal qui se prépare pour l'inauguration des salons de l'Hôtel-de-Ville sera, pour Étampes, une fête brillante. L'appel fait au nom des pauvres à nos concitoyens, a été partout écouté favorablement. Tous les cantons de l'arrondissement y seront représentés par une société élégante et nombreuse. Nous apprenons de source certaine que M. le Préfet de Seine-et-Oise, et M. Darblay, député de notre arrondissement, ont bien voulu accepter l'invitation qui leur avait été transmise. Nous pouvons donc espérer que cette fête sera pour tous une bonne journée; elle sera profitable pour les pauvres, et laissera à ceux qui y prendront part le doux souvenir d'une bonne œuvre joint au plaisir de la fête.

Aug. Allien.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 6,304 fr., versés par 34 déposants, dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 5,428 fr. 24 c.

*. * Le Conseil de révision du département de Seine-et-Oise, en ce qui concerne l'arrondissement d'Étampes, tiendra ses séances, savoir :

- A Milly, le mercredi 8 juin, midi..... 47 hommes.
- A La Ferté-Alais, le mercredi 8 juin, 3 h. du soir..... 21 —
- A Étampes, le jeudi 9 juin, 4 h. du soir... 32 —
- A Méréville, le vendredi 10 juin, midi.... 22 —

Le Conseil de révision, après sa tournée de recrutement, tiendra ses séances à Versailles, hôtel de la Préfecture, à une heure, pour statuer définitivement soit sur les décisions ajournées, soit pour l'admission des remplaçants ou des substituants,

le samedi 2 juillet pour les cantons de l'arrondissement d'Étampes.

REVUE THÉÂTRALE.

Dimanche 8 mai 1853.

M. DE LA SÉGLIÈRE, Comédie en quatre actes, du THÉÂTRE-FRANÇAIS.
RODOLPHE, Drame en un acte, du GYMNASSE.

Toute la vérité, rien que la vérité.

Un tout petit rentier, de l'empire de Chine, Râpé de pied en cap, crassé jusqu'à l'échine, Cherchait au plus bas prix un noble Amphitruon Qui voulût lui fournir chaque jour pension; Bien vivre à peu de frais, c'était là son affaire: Veau, bœuf et salsifis, choux et pommes de terre, Il y regardait peu; — qu'importe à l'affamé! Un bouillon à l'eau chaude ou bien un consommé. — Notre homme, en promenant sa faim hyperbolique Au milieu de Pékin, avise une boutique; Sur la porte d'entrée on lisait: « Restaurant, « Potage au choix, trois plats pour vingt-deux sous d'argent: le garçon lui sert un gras potage, [gent. » De succulents anchois, du vin sans alliage, Un bon gigot braisé, puis des haricots verts, Des fruits dignes d'orner les plus riches desserts! Le client savoura le tout avec délice, Et n'épargna pas même une pauvre écrevisse! Lorsqu'il fallut compter un franc dix au garçon (Celui-ci s'attendait à la faible rançon Que paie le chaland en pareille occurrence), Notre homme bien pensé, d'un ton de suffisance, Lui dit: J'ai bien diné. Mais l'établissement, Je dois vous l'avouer, est en délabrement: Les verres sont cassés, les assiettes fêlées, Les couverts sont tordus, les nappes élingées; Votre patron a tort; dites-lui de ma part Qu'à l'avenir j'irai dîner au boulevard. Ne ressemblerions-nous pas en tout points au crétin du

petit conte que nous venons de faire, si, au sortir de la représentation de *Mademoiselle de la Séglère*, nous nous avisons de critiquer les interprètes de cette œuvre? Nous ne le devons, nous ne le pouvons pas. M. David a eu le bon esprit et le bon goût de faire représenter sur la scène étampoise une pièce jouée cent cinquante fois de suite au Théâtre-Français, sans que le succès ait été épuisé, cela suffit pour que nous lui devions nos remerciements les plus sincères, et nous plaignons ceux de nos compatriotes (le nombre en est malheureusement trop grand!) qui n'ont pas su ou voulu jouir d'un spectacle aussi spirituel et aussi gracieux. Que notre directeur suive la bonne voie dans laquelle il s'est engagé, et, à coup sûr, il convertira les indifférents, réchauffera les tièdes, et ramènera au théâtre ceux qui, à tort ou à raison, s'en étaient éloignés.

NÉHALA-BUC-IDAMORE.

Pour copie conforme, Aug. Allien.

Nouvelles et Faits divers.

— Un fermier des environs de Cambrai avait acheté deux lévriers. Voulant se faire une idée de leur légèreté et de leur adresse à saisir le lièvre à la course, il prend un de ses chats, l'enferme dans un sac et l'emporte, suivi de ses chiens, à une demi-lieue de la ferme, dans une plaine bien découverte. Là il se dispose à ouvrir le sac. Le chat, une fois libre, prendra sa course vers sa ferme, ses chiens, lancés à sa poursuite, donneront au fermier la répétition d'une chasse au lévrier en rase campagne. Mais l'homme avait compté sans son chat. Le sac est ouvert. Le matou fait quatre pas, d'un coup d'œil il a reconnu le terrain, ses ennemis, l'imminence du danger et la seule chance de salut. Au lieu de fuir et de mettre à ses trousses les lévriers qui n'attendent que le signal, il revient sur son maître, grimpe aux jambes du villageois comme sur un arbre, passe sous sa blouse, gagne le haut de la poitrine, et, engageant ses pattes de derrière dans les bouts d'une épaisse cravate de laine, il accroche fortement celles de devant autour du cou.

Pris à la gorge d'une manière si étrange et si prompte, car tout cela s'était fait en un clin-d'œil, notre fermier a beau s'agiter pour se débarrasser des étreintes de son chat; plus il le secoue, plus il le frappe par dessus sa blouse, plus il tire, plus l'autre, sentant la nécessité d'une résistance désespérée, allonge ses griffes et les enfonce dans la cravate et la

Feuilleton de L'Abaille

DU 14 MAI 1853.

LES DEUX RÊVES.

— J'ai fait un bon rêve cette nuit, dit Tomasseo à Cantalina, en dénouant le cordage qui retenait sa barque à la rive.
— Tomasseo, j'en ai fait un aussi qui n'est pas mauvais, répondit Cantalina; dites-moi donc ce que vous avez rêvé, ajouta-t-elle ensuite.
— J'ai rêvé que je tuais un homme.
— Oh! s'écria Cantalina en joignant les mains, pouvez-vous dire ce c'est là un bon rêve?
— Oui, Cantalina, je l'ai dit et je le répète..... je voudrais bien que mon rêve se réalisât.
— Non, non, vous ne dites pas ce que vous pensez; oh! vous n'êtes pas aussi méchant que vous voulez le faire croire.
Tomasseo se tut et se mit à siffler entre ses dents.
— Moi, j'ai fait un joli rêve au moins, reprit Cantalina après un instant de silence et en faisant sauter dans sa main une poignée de sable; j'ai rêvé que j'étais une grande dame, que j'avais un beau château, des laquais, des voitures, et que j'étais toute couverte d'or et de bijoux. Povera! que de canzonnettes il me faudrait chanter pour gagner tout ça!
Tomasseo et Cantalina causaient ainsi sur le rivage, non loin

de Nice. Le soleil paraissait à l'horizon, la mer limpide et calme reflétait l'azur ardent du ciel de l'Italie.

Tomasseo était un simple pêcheur, qui paraissait avoir cinquante ans. Sa physionomie était rude, sa parole semblait toujours empreinte d'un accent d'ironie amère, Cantalina était une jeune fille de dix-sept ans, d'une admirable blancheur de peau, avec des yeux bleus et des cheveux noirs, et une petite voix si douce, si harmonieuse, que ses moindres paroles semblaient chantées et charmaient l'oreille comme le gazouillement lointain des oiseaux.

D'après l'âge de Tomasseo et celui de Cantalina, on pouvait croire que cette dernière était la fille du pêcheur; pourtant il n'en était rien, du moins Tomasseo le disait, et il s'en défendait même avec une énergie si tenace qu'on ne pouvait pas ne pas le croire. Du reste, si Cantalina eût été sa fille, comment n'en eût-il pas été fier? comment eût-il pu avoir la pensée de répudier une aussi douce paternité? — Cantalina était, disait-il, la fille d'un ami, pêcheur comme lui, et qui périt en pleine mer un jour qu'il y fut surpris par une affreuse tempête. Dès lors il lui avait servi de père. — rien que de très-naturel à cela.

Ils vivaient retirés dans une petite maison à une courte distance de Nice, au bord de la mer.

Tomasseo partait le matin pour la pleine mer avec ses filets; Cantalina de son côté revêtait un petit costume italien des plus coquets; elle y ajoutait encore quelques rubans et une fleur dans ses cheveux, et puis prenant un tambour basque, elle s'en allait par la ville de Nice, s'arrêtant aux carrefours, et de préférence devant les maisons et hôtels habités par des étrangers. Là de sa ravissante petite voix, elle gazouillait romances et canzonnettes, et aussitôt qu'on l'entendait toutes les fenêtres s'ouvraient, tous les passants s'arrêtaient; les pièces de mon-

naies de tous les pays pleuvaient autour d'elle, et quand un étranger demandait :

— Quelle est donc cette jolie enfant qui a une si ravissante voix?

Mille bouches répondaient : c'est Cantalina! Cantalina! Quoi, vous ne connaissez pas Cantalina; c'est notre sirène, notre petite fée, que tout le monde connaît à Nice, que tout le monde aime, qui rendrait toutes les femmes jalouses si elle voulait, et qui malgré elle rend tous les hommes amoureux.

Et cependant, pas un n'osait lui dire un mot qu'une enfant innocente et naïve comme elle ne pût entendre. Avec ses grands beaux yeux bleus, elle ensorcelait, elle inspirait le respect.

Revenons au rivage où Cantalina causait avec Tomasseo, pendant qu'un magnifique soleil levant illuminait au loin les blanches cimes des Alpes.

— Voulez-vous que j'aie avec vous aujourd'hui Tomasseo? Vous m'avez promis de m'emmener un jour bien loin sur la mer.

— Non, pas aujourd'hui, Cantalina... Va, va chanter tes canzonnettes... il fera bien beau... il y aura bien du monde... et beaucoup d'étrangers sur les promenades... tu ramasseras beaucoup d'argent, je gage.

— Toujours chanter! fit Cantalina avec une petite moue.

— Tu ne chanteras plus, quand...

— Quand donc?

Tomasseo, sur le front de qui un nuage sombre avait paru passer, répondit en grimaçant un sourire forcé :

— Quand tu seras riche.

— Vous ne vouliez pas dire cela, Tomasseo.



peau de son maître. Craignant de rendre l'animal furieux, l'amateur de chasse prend enfin le parti de retourner chez lui, son sac sur le bras, ses lévriers en laisse et le chat suspendu à son cou et posant sur sa poitrine comme un cauchemar. Lorsqu'on fut à la porte de la ferme, le chat, se sentant en sûreté, quitte sa retraite, saute à terre et rentre le premier au logis, après s'être tiré d'affaire comme jamais chat, sans doute, ne le fit avant lui.

— Le *Courrier de la Gironde* trace en ces termes l'histoire vraiment touchante d'une Madeleine repentante :

« Il y a six mois à peine, les promeneurs pouvaient apercevoir, dans un coin de la rue Sainte-Catherine, accroupi contre une borne, la tête inclinée tristement vers le sol et les reins voûtés par la fatigue, un pauvre portefaix dont l'extérieur maladif et les traits amaigris inspiraient une vive compassion. Il s'appelait Jacques D..., et vivait avec le salaire des commissions que lui confiaient les gens du voisinage. Un jour, on le chercha vainement à la place qu'il avait coutume d'occuper, et depuis cette époque, il n'a plus reparu. Voici ce qui s'était passé :

« Jacques D... habitait une petite mansarde, sous les combles d'une maison du quartier Saint-Michel. Atteint depuis longtemps d'une maladie de poitrine qui faisait sans cesse de nouveaux progrès, il vint un moment où le mal le força à garder sa chambre et d'interrompre les travaux qui lui donnaient son pain de chaque jour. Alors s'ouvrit une période durant laquelle il eut à endurer, l'une après l'autre, toutes les angoisses de la douleur et de la misère.

« Infailliblement, il eut succombé en peu de temps à une épreuve si cruelle, s'il ne s'était trouvé dans la maison, à l'étage au dessous de celui qu'il occupait, une jeune femme, Fanny B..., qui, prenant en pitié son malheur, lui offrit généreusement ses secours et ses consolations.

« Faut-il le dire? Fanny B..., à cette époque, menait une vie désordonnée, et puisait ses ressources dans un commerce honteux. Qui peut expliquer le cœur humain? Malgré l'inconduite de cette femme, un sentiment s'était conservé pur au fond de son cœur : celui de la charité.

« Tous les matins, elle montait dans la chambre du portefaix, lui portant des médicaments prescrits par un médecin dont elle payait les visites. Elle-même faisait le service et préparait la cuisine. Tandis que le moribond se tordait sur son lit de douleur, elle lui montrait le ciel et lui parlait de la bonté et de la justice de Dieu qui, tôt ou tard, doivent avoir leur cours. Donne qui voudra les raisons d'une telle contradiction! La même femme qui, deux heures avant, outrageait la religion par ses désordres, en présence de l'agonie, retrouvait des pensées nobles et consolantes, et vantait les bienfaits du vrai culte.

« Trois mois s'écoulèrent ainsi; le mal empirait de jour en jour. Jacques D... n'était plus qu'à deux doigts de la tombe. Un matin, Fanny B..., dont les soins ne s'étaient pas ralentis, lui apporta une lettre que le facteur venait de remettre. Elle était datée d'Auvergne, le pays natal du portefaix, et apprenait à ce dernier que son père était mort, lui laissant en héritage une fortune d'environ vingt mille francs. La lettre était accompagnée d'une forte somme d'argent que le notaire chargé de liquider la succession envoyait à Jacques D..., pour qu'il eût à venir au plus vite prendre possession de ses biens.

« La nouvelle fit du bruit dans la maison. Cette fortune inespérée fournit, à quelques voisins malveillants, l'explication des attentions de Fanny B... pour le malade. Cette dernière, profondément blessée de tels soupçons, et ne voulant pas même laisser un prétexte à la médisance, ne remit plus, dès ce moment, le pied dans l'appartement de Jacques D..., qui, vainement, réclama les soins que sa pauvreté lui avait autrefois mérités.

— Laisse donc, enfant, je ne dis que ce que je veux dire. Va chanter, et surtout n'oublie pas l'air :

Già s'infama il cielo...

chante-le souvent.

— Pourquoi voulez-vous que je chante toujours cet air là?

— Tu es bien questionneuse, Cantalina, reprit Tommaso avec une légère impatience contenue, je te dis de le chanter, parce que ta mère l'aimait beaucoup, et le chantait souvent... et puis, on l'aime beaucoup, à Nice... et quand tu le chantes, l'argent pleut... et puis, il y a encore une autre raison que tu sauras un jour... Va, Cantalina, va, et n'écoute pas ce signor anglais qui te parle quelquefois.

— Tommaso, il ne m'a jamais dit qu'une chose, c'est que je chantais bien, et que je ressemblais à la madone.

— Bene! bene! Fais ce que je te dis, Cantalina! A Dio!

Alors Tommaso, qui était dans sa barque, enfouça le bout de son aviron dans le sable, appuya dessus, et la barque s'éloigna.

Cantalina, restée sur le rivage, lui cria adieu, lui fit un petit geste de la main, et s'éloigna en sautillant.

Il fit ce jour-là un temps superbe, comme l'avait dit Tommaso. Les oiseaux gazouillaient, les oranges embaumaient l'air, et les petites vagues bleues de la Méditerranée venaient mollement s'étendre en frémissant sur le sable scintillant aux rayons d'un beau soleil.

Rien n'égalait le cœur des hommes comme la gaieté du ciel. — Rien n'inspire aux femmes le désir de faire valoir les grâces et les charmes dont Dieu les a douées comme le splendide spectacle des inépuisables beautés que déroule la nature.

« Au bout de quelque temps, il mourut, et, dans son testament, fit don à Fanny de tout ce qu'il possédait.

« La fille perdue a cru voir un avertissement du ciel dans cette faveur de la fortune. Elle a rompu avec son passé, et pour consacrer sa conversion, elle a doté un établissement religieux de la plus grande partie de sa fortune, ne gardant pour sa vieillesse que le strict nécessaire, et espérant racheter, par le travail et les privations, les erreurs d'une vie vouée jusque-là au plaisir et à la folie. »

— M. Jules Janin fait ainsi, dans le *Journal des Débats*, l'oraison funèbre d'Odry; nous ne pensons pas qu'il en existe de mieux appropriée aux souvenirs qu'a laissés le défunt.

« ... Je veux raconter la mort récente d'un immense butor qui nous a fait rire il y a longtemps, Odry, c'est tout dire, et jamais il ne fit tant pleurer les dames pleureuses qu'il n'a fait rire les bons vivants. C'était une bête brute absolument! Pas un brin d'esprit, à peine un éclair d'intelligence, un nigaud qui donnait la patte, un mal bâti, un mal léché, un patraque! Il n'avait ni forme, ni visage, ni figure, ni taille, ni regard, ni quoi que ce soit qui annonce un mortel destiné à amuser les mortels. Il était tout d'une pièce en chair et en esprit, obtus, banal, et, chose étrange, il était camus avec un petit bout de nez retroussé en trompette! Enfin tel il était et le public l'adorait. Il se montrait, on riait; il s'en allait, on riait; il allait, il parlait, il se taisait, et c'étaient des rires, des gorges chaudes! Une joie immense, une fête, quoi! Tout riait à le voir, ou seulement à le savoir derrière la coulisse où il se tenait attendant qu'on le poussât! Et tout bête qu'il était, ce nigaud-là, il a créé des merveilles, il a accompli des chefs-d'œuvre, il a fatigué, ce nez en trompette, les trompettes de la renommée!... »

— *Les Français peints par eux-mêmes*, cette brillante encyclopédie du XIX^e siècle, par nos sommités littéraires et artistiques, vient d'être réimprimée au prix de 20 centimes la livraison, par l'éditeur FURNE.

— Depuis un temps immémorial l'homme a déclaré à la taupe une guerre acharnée; il l'accuse de bouleverser ses champs et de manger les racines; il a inventé contre elle mille instruments de mort; et quand il est parvenu à s'en emparer, fier de sa victoire, il la suspend en trophée à quelque branche sur le bord du chemin. Eh bien! il paraît que la pauvre bête a été indignement calomniée: loin de nuire à l'homme, elle le sert au contraire de toutes ses forces. La taupe, au dire des agriculteurs intelligents, se nourrit de larves et d'insectes destructeurs; elle a pour mission de purger les herbes des insectes qui les dévorent: c'est dans ce but qu'elle trace avec tant d'art ses conduits souterrains. « Mon meilleur pré, disait dernièrement M. Moll dans une de ses leçons d'agriculture, est celui qui recèle le plus de taupes. » Quand donc l'homme cessera-t-il de méconnaître ainsi les alliés que lui a donnés la nature? Le cultivateur devrait se réjouir en voyant beaucoup de taupinières dans son champ; c'est d'abord de la bonne terre vierge et bien divisée que la bête laborieuse a amenée d'une grande profondeur et qu'il n'a plus qu'à répandre sur le sol.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 6 mai. — CAMINADE, Virginie-Andrea. — 10. STROM, Blanche-Elyre. — 10. COLAS, Gustave. — 41. ANGEVIN, Pauline.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Entre : 1^o Alphonse-Pierre FRANÇOIS, employé des contributions indirectes, 34 ans, demeurant à Brie-sous-Forge; et Louise-Anne MICHEL, sans profession, à Bourg-la-Reine. 2^o François-Louis LUZINIER, 27 ans, ouvrier charpentier

à Étampes; et Augustine CHRÉTIEU, 20 ans, couturière à Étampes.

3^o Louis-Nicolas THORIN, employé au bureau des hypothèques, à Étampes; et Aglaée-Apolline GIRARD, domiciliée à Brunay.

DÉCÈS.

Du 6 mai. — BOUILLON, Rose-Augustine, 2 ans. — 8. PRIVÉ, Marie-Eugénie, 2 ans.

Le Propriétaire-Gérant, Aua. ALLIEN.

Modes d'hommes. — La mode a décidément adopté l'usage des manteaux et pardessus imperméables en caoutchouc, et cela s'explique aisément par les variations continuelles de notre climat. — Mais il se fait, en ce genre, beaucoup de vêtements défectueux, n'ayant d'imperméable que le nom, et qui, malheureusement, ne peuvent pas être appréciés à première vue par l'acheteur. — Aussi croyons-nous rendre service aux personnes qui se proposent de visiter la capitale, en leur indiquant une maison où elles peuvent s'adresser en toute confiance, car elle est renommée depuis longtemps pour l'excellence de sa fabrication. — Nous voulons parler de la maison RATTIER et C^o, 4, rue des Fossés-Montmartre, à Paris, où on voit ce qui se fait de mieux en vêtements imperméables de toutes formes. Ces fabricants garantissent, du reste, et marquent tous leurs produits, que l'on retrouve aussi en province chez les principaux chapeliers, quinceilliers, marchands de nouveautés et tailleurs-confectionneurs.

On demande à louer un Appartement, composé de quatre Pièces, une Cuisine et un Jardin.

S'adresser au Bureau du Journal, à M. C.-F. J.

ANNONCES.

Tribunal civil et de commerce d'Étampes.

FAILLITE RICHARD.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite du sieur Louis Richard, marchand de rouenneries, demeurant à Moigny, canton de Milly (Seine-et-Oise), sont invités à se trouver au palais de justice de cette ville, le mardi dix-sept mai huit cent cinquante-trois, à onze heures du matin, à l'effet de donner leur avis, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic définitif.

Le Commis-Greffier du Tribunal,
F. FONTAINE.

Etude de M^e GIBORY, avoué à Étampes,
Rue Saint-Jacques, n^o 59 bis.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil d'Étampes, le 29 mars 1853, M. Christophe-Théodore Millet, ancien huissier, demeurant à Milly, a déclaré, pour parvenir au retrait de son cautionnement, qu'il a cessé ses fonctions d'huissier près le tribunal, ledit jour 29 mars 1853, par la prestation de serment de M. Cyprien Dalby, son successeur.

Aussi toute la ville de Nice était active et joyeuse ce jour-là. — Et les promenades regorgeaient de galants et beaux cavaliers, de fraîches et ravissantes femmes.

Sir Henry Norving, arrivé la veille de Londres, enivré de cet air pur, de ce spectacle rayonnant, se penchait sur le bras de son jeune ami Edouard Linton et lui disait :

— Je ne comprends pas, Edouard, comment j'ai pu rester deux ans sans venir à Nice. — Notre campagne est bien belle en Angleterre, on y admire bien des choses, mais ici on aime tout; tout ravit et fait battre le cœur. — Du reste, ce n'est pas à toi qu'il faut le dire, Edouard, n'est-ce pas? Toi qui depuis deux ans ne peux plus l'arracher de ce rivage... Ah! ça, dis-moi bien franchement si c'est uniquement le climat qui te retient ici?

— Que veux-tu donc que ce soit?

— Ecoute-moi, Edouard, tu te portes à ravir; ce n'est donc pas la santé. Tous tes parents sont dans le comté de Norfolk; ce ne sont donc pas les affections de famille. Toutes tes propriétés sont en Angleterre; ce ne sont donc pas tes intérêts de fortune. Tu es ici depuis deux ans sans en bouger; ce n'est donc pas la nouveauté du lieu. — Tu me diras : Mais le pays est ravissant. — Sans doute... Mais Naples, — mais Venise, — mais Florence sont aussi des pays ravissants que tu ne connais pas. — Veux-tu que je tire la conclusion de tout cela, Edouard?

— Je ne vois pas trop quelle conclusion tu peux en tirer.

— Non, je ne veux pas la tirer moi-même; je veux te laisser tout le mérite de la franchise. Et, pour t'amener à une confession, je t'en ferai une moi-même. — Mais nous allons dîner, et en buvant une bouteille ou deux de champagne, nous causerons.

Nos deux amis entrèrent dans un restaurant, se firent servir dans une petite pièce dont la fenêtre s'ouvrait sur une promenade et laissait apercevoir la mer.

— Sir Henry Norving pouvait avoir quarante ans. Il était garçon encore et possédait une grande fortune territoriale en Angleterre. Son compagnon, Edouard Linton, avait tout au plus vingt-quatre ans. Grand et beau jeune homme, il avait l'enthousiasme de son âge et l'humeur douce et contemplative de ses compatriotes.

Quand ils furent attablés, Henry dit à Edouard :

— Nous causerons de nos petites affaires au dessert, n'est-ce pas? Jusque-là, nous pouvons admirer ce beau coup-d'œil et causer un peu de cette foule qui se promène sous cette fenêtre.

Le repas fut gai, et quand ils arrivèrent au dessert, la journée était fort avancée.

— Ah! ça, Edouard, dit alors Henry Norving, je t'ai promis ma confession; voici le moment. — Je n'ai pas besoin de te dire à quoi t'engage à ton tour cette démarche de ma part.

Henry Norving remplit les verres à champagne et poursuivit ainsi :

— Je suis venu pour la première fois à Nice il y a environ dix-huit ans; j'avais presque ton âge; aussi il n'y avait pas quinze jours que j'étais ici que je devins amoureux fou.

Ici, Henry lança un petit coup-d'œil à Edouard, qui devint rouge comme une cerise. — Un léger sourire effleura les lèvres du narrateur, qui reprit :

— Oui, amoureux fou, ma foi! Sais-tu ce que c'est que d'être amoureux fou?

Edouard n'avait pas eu le temps de reprendre son teint or-

Etude de M^e DECOLANGE, avoué à Etampes,
rue Saint-Antoine, n° 17.

VENDE

Par Adjudication.

Sur conversion de saisie immobilière.

Par le Ministère de M^e SOUGIT, Notaire à Milly,

Commis à cet effet,

DE DIVERSES

PIÈCES DE TERRE,

PRÈS, BOIS, VIGNES, etc.,

Situées sur les terroirs de Milly, Courances, Moigny,

Soisy-sur-Ecole Dannemois, canton de Milly,

Et Videlles, canton de La Ferté-Alais,

EN QUARANTE LOTS.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche cinq juin*
mil huit cent cinquante-trois,
heure de midi,

A Dannemois, en la Salle de la Mairie.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIEN-
DRA QUE,

En vertu et en exécution d'un jugement sur re-
quête rendu par le Tribunal civil de première in-
stance séant à Etampes le vingt-six avril mil huit
cent cinquante-trois, enregistré et mentionné au bu-
reau des hypothèques d'Etampes le quatre mai sui-
vant;

IL SERA,

Aux requête, poursuite et diligence de monsieur
Louis-Martin Hamard fils, cultivateur, et dame Eugé-
nie-Rose Cayot, sa femme, demeurant ensemble
à Dannemois,

Ayant pour avoué M^e Decolange;

En présence, ou lui dûment appelé, du sieur
Louis-Augustin Denomé, meunier, demeurant ci-
devant à Ponthierry, commune de Saint-Fargeau,
et actuellement à Moret, arrondissement de Fontai-
nebleau (Seine-et-Marne);

Ayant pour avoué M^e Gibory;

PROCÈDE, les jour, lieu et heure ci-dessus in-
diqués, à la vente des immeubles dont la désigna-
tion suit.

DÉSIGNATION :

IMMEUBLES

situés terroir de Milly.

PREMIER LOT. — Deux ares trente-deux centia-
res de bois, sis au Petit-Montrouget, terroir de
Milly; tenant d'un long à Louis Hamard père, d'au-
tre à Jean-Baptiste-François Hamard, d'un bout
sur Jean-Charles-Mathurin Barre, d'autre sur Go-
defroy.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Terroir de Moigny.

DEUXIÈME LOT. — Quatre ares vingt-deux centia-
res de terre, champêtre de Frécul, terroir de
Moigny; tenant d'un long à la veuve Jeulin, d'au-
tre long à Jean Chartier, d'un bout sur plusieurs,
d'autre sur Claude Batareau.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Terroir de Courances.

TROISIÈME LOT. — Huit ares soixante-dix-neuf
centiares de terre, sis derrière Montmusard, terroir

de Courances; tenant d'un long à Louis Hamard
père, d'autre à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout
sur plusieurs, d'autre bout sur les bois.

Sur la mise à prix de 140 fr.

QUATRIÈME LOT. — Cinq ares vingt-sept centia-
res de terre, sis dans les Ravages, lieu dit l'Orme-
Malheureux, même terroir; tenant d'un long audit
Hamard père, d'autre long à Honoré Jullemier, d'un
bout sur monsieur Nicolay, d'autre bout les héritiers
Charles Carré.

Sur la mise à prix de 120 fr.

CINQUIÈME LOT. — Deux ares soixante-quatre
centiares de terre, sis au Marché-Guérin ou les
Fonceaux-de-Montigny, même terroir; tenant d'un
long à Jean-Etienne Mignon, d'autre long au sieur
Hamard père, d'un bout sur le chemin de Dannemois
à Melun, d'autre bout sur les représentants
Loisel.

Sur la mise à prix de 25 fr.

SIXIÈME LOT. — Deux ares soixante-quatre centia-
res de bois, sis à Turelle, derrière Montmusard,
même terroir; tenant d'un long à Hubert Gaillard,
d'autre long à Louis Hamard père, d'un bout sur
plusieurs, d'autre bout sur les terriers.

Sur la mise à prix de 10 fr.

SEPTIÈME LOT. — Quatre ares de terre, sis lieu
dit les Rentières, même terroir; tenant d'un long à
Louis Hamard, d'autre long à Thomas des Roches,
d'un bout et d'autre bout sur les représentants de
madame Queneau.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Terroir de Soisy-sur-Ecole.

HUITIÈME LOT. — Cinq ares vingt-sept centia-
res de terre, sis derrière Petit-Pois, terroir de
Soisy-sur-Ecole; tenant d'un long à Jean-Dominique
Chartier, d'autre long au sieur Michaut, d'un
bout sur le chemin de Melun, d'autre bout sur Jean-
Louis Girard.

Sur la mise à prix de 10 fr.

NEUVIÈME LOT. — Soixante-onze centiares de terre,
sis aux Roches-des-Barons, même terroir; tenant
d'un long à Justin Blanchard, d'autre long à Blaise-
Auguste Hamard, d'un bout sur Jean Guérin, d'au-
tre bout sur Hamard père.

Sur la mise à prix de 15 fr.

DIXIÈME LOT. Un are vingt-sept centiares de
terre et roches, sis aux Barons, même terroir; te-
nant d'un long à Alexis Franchet, d'autre long à
Jean-Baptiste Leroy, d'un bout sur Hamard père,
d'autre bout Sulpice Carré.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Terroir de Videlles.

ONZIÈME LOT. — Sept ares quatre-vingt-six
centiares de terre, lieu dit le Moulin-à-Vent, ter-
roir de Videlles; tenant d'un long à Jacques Sugy,
d'autre long à Jean-Dominique Chartier, d'un bout
sur Toussaint Guillet, d'autre sur les représentants
Antoine Girard.

Sur la mise à prix de 10 fr.

DOUZIÈME LOT. — Neuf ares quarante-neuf cen-
tiares de terre, plantés de vigne, sis aux Longs-
Réages, même terroir; tenant d'un long à Joseph

Chartier, d'autre long à Dégommier, d'un bout sur
le sentier de la Belette, et d'autre sur le sentier de
Montmoyen.

Sur la mise à prix de 200 fr.

TREISIÈME LOT. — Trois ares cinquante-cen-
tiares de terre, sis au champêtre des Crosnières,
même terroir; tenant d'un long à la veuve Jean-
Louis Richard, d'autre long à Blaise-Auguste Ha-
mard, d'un bout sur Henri Flagis, d'autre bout sur
Philippe Marquis.

Sur la mise à prix de 3 fr.

QUATORZIÈME LOT. — Trois ares cinquante-un
centiares de bois, sis au-Bois-de-Montmoyen, même
terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard,
d'autre long à la veuve Sugy, d'un bout sur Jean-
Louis Richard, et d'autre bout sur le chemin allant
au bois de la Louvetière.

Sur la mise à prix de 15 fr.

QUINZIÈME LOT. — Un are soixante-seize cen-
tiares de bois, sis au Bois-de-la-Louvetière, même
terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard,
d'autre long à la veuve Sugy, d'un bout sur Jean-
Louis Richard, et d'autre bout sur le chemin allant
au bois de la Louvetière.

Sur la mise à prix de 5 fr.

SEIZIÈME LOT. — Trois ares seize centiares de
bois, sis aux Fiches-aux-Renards; tenant d'un
long à la veuve Sugy, d'autre long à Blaise-Auguste
Hamard, d'un bout sur plusieurs, d'autre bout
sur Jacques Blanchard.

Sur la mise à prix de 25 fr.

DIX-SEPTIÈME LOT. — Neuf ares trente-cinq
centiares de bois, sis au champêtre du Clos, même
terroir; tenant d'un long à la veuve Jean-Baptiste
Hardouin, d'autre long à Blaise-Auguste Hamard,
d'un bout sur le chemin des Roches à Varennes,
d'autre sur Philippe Sugy.

Sur la mise à prix de 60 fr.

DIX-HUITIÈME LOT. — Trois ares cinquante-un
centiares de bois, sis à la Curée, même terroir; te-
nant d'un long à Blaise-Auguste Hamard, d'autre long
à Henri Flagis, d'un bout sur plusieurs, d'autre bout
sur la veuve Jeulin.

Sur la mise à prix de 25 fr.

DIX-NEUVIÈME LOT. — Trois ares cinquante-
un centiares de bois, sis mêmes terroir et champ-
être; tenant d'un long à Joseph Chartier, d'autre
long à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout sur la
voirie, d'autre bout sur Jean-Jacques Flagis.

Sur la mise à prix de 20 fr.

VINGTIÈME LOT. — Huit ares quarante-quatre
centiares de bois, sis à Montmoyen, même terroir;
tenant d'un long à la veuve Jean-Louis Richard,
d'autre long à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout
sur la voirie, d'autre sur Louis Jullemier.

Sur la mise à prix de 80 fr.

VINGT-UNIÈME LOT. — Un are quarante-un
centiares de friches, situés lieu dit les Hutereaux,
même terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste
Hamard, d'autre long à Jean-Louis Beauvais, d'un
bout sur plusieurs, et d'autre sur Henri Flagis.

Sur la mise à prix de 3 fr.

diraire, que cette question vint rappeler sur ses joues le plus
vif incarnat.

Henry Norving dégustait le champagne, et, en reposant le
verre sur la table, il tira d'embaras Edouard, qui balbutiait
une réponse :

— Chut, Edouard, tu me diras cela tout à l'heure. Veux-
tu que je te fasse le portrait de mon enchantresse? Imagine-
toi une petite fille faite au tour, tout ce qu'il y a de plus léger,
de plus svelte, de plus délicat. Eh bien ! non, je renonce à la
dépeindre; ce serait impossible... il faudrait l'avoir vue... Et
tiens, Edouard, je te l'avoue, après seize ans son souvenir me
fait encore battre le cœur et éveillé au fond de mon âme un
immense et bien sincère regret. S'il pouvait y avoir en elle un
charme plus irrésistible que les autres, c'était sa voix. Jamais
aucun son plus mélodieux, plus enivrant n'a frappé mes oreilles.
Elle était pauvre, la fille d'un marinier : chacun la connaissait
ici et avait pu admirer sa voix ; car, s'il faut te le dire, ce
n'était, mon Dieu ! qu'une chanteuse des rues. O mon Dieu,
oui. Je n'ai jamais compris comment il était possible qu'un
pareil trésor ait pu se trouver dans cette sphère de la société.
Je résistai longtemps au désir de lui parler; mais je n'y pus
tenir.

Henry Norving s'arrêta ici un moment et poursuivit avec un
sourire :

— Remarques-tu, Edouard, avec quelle chaleur je te parle
de tout cela... En vérité, je m'en étonne moi-même. Toute ma
vie je serai heureux en y pensant... et malheureux aussi,
car... ah ! ça mais, avec quel singulier air tu me regardes...
à quoi penses-tu donc, Edouard ?

— Tu m'as dit que c'était une chanteuse des rues, n'est-ce
pas Henry ? et qu'elle avait une voix suave ?

— Oui, oui, et il y avait un air qu'elle affectionnait parti-
culièrement et qu'elle chantait d'une façon divine... C'était du
délire amour d'elle quand elle disait : *Già s'infama il*
cielo...

— C'est cela ! s'écria Edouard en portant sa main à son
front et se dressant à demi, — et comment s'appelait-elle ?

— Elle s'appelait d'un nom que toute la ville lui avait don-
né : Cantalina, Cantalina.

Alors Edouard saisit convulsivement la main d'Henry Nor-
ving en s'écriant :

— Mais je l'aime, moi, Cantalina, — je l'aime, j'en suis
fou !

Henry Norving demeura un instant ébahi et regarda fixe-
ment son ami. Après quoi faisant doucement rasseoir Edouard
vis-à-vis de lui, il lui dit :

— Mon ami, ne nous emportons pas, reprenons notre sang-
froid et réfléchissons. Tu me dis que tu aimes Cantalina.
Quelle est la Cantalina que tu aimes ? dépeins-la-moi.

— C'est une jeune fille, belle comme un ange, reprit
Edouard avec feu. Elle est ici à Nice... elle a une voix de si-
rène et elle chante dans les rues et sur les places. Tout le
monde la connaît, l'admire et l'aime ici... et moi je l'adore...
et est air dont tu viens de me parler : *Già s'infama il cielo*,
elle le chante sans cesse...

— Bien ! bien ! et quel âge a-t-elle ?

— Seize ou dix-sept ans environ.

Eh bien ! mon ami, si tu avais réfléchi un instant, tu aurais
reconnu que je te parlais d'il y a dix-huit ans environ, et que
ma cantatrice, à moi, avait à peu près à cette époque ce même
nombre d'années — donc ce n'est pas la même, — mais,

Edouard, poursuivit Henry Norving avec une visible émotion,
cette jeune fille dont tu me parles, que tu aimes, sais-tu ce
qu'elle est, avec qui elle est à Nice ?

— Elle est avec un vieux pêcheur nommé Tomasséo.

— Il faut que je la voie, dit Henry Norving en se dressant.

— La voilà ! s'écria Edouard en s'élançant à la fenêtre et
montrant du doigt la rue.

En effet, en ce moment, la fraîche voix de la jeune fille s'é-
levait dans l'air et chantait.

Già s'infama il cielo...

Louis FORTOUL.

(La suite au prochain numéro.)

Charade.

Je fais d'une négation
Ma dernière division.
Ma première donne l'aisance,
Et la richesse, et la magnificence ;
Elle est tellement en crédit,
Qu'elle donne aussi de l'esprit !
On sait par le secours de la géographie,
Que mon tout coule en Normandie.

Le mot de la dernière charade est *Or-age*.

Terroir de Dannemois.

VINGT-DEUXIÈME LOT. — Un are soixante-six centiares de pré, sis au Pré-du-Cygne, terroir de Dannemois; tenant d'un côté à Jeap-Blaise Pomard, d'autre au sieur Hamard père, d'un long sur la vidange, et d'autre sur Blaise-Auguste Hamard.

Sur la mise à prix de 15 fr.

VINGT-TROISIÈME LOT. — Quarante-deux centiares de bois, sis au Cul-de-Chien, même terroir; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long au sieur Hamard père, d'un bout sur le même, et d'autre sur Blaise-Auguste Hamard.

Sur la mise à prix de 4 fr.

VINGT-QUATRIÈME LOT. — Vingt-huit centiares de bois, sis à la Vallée-Hochard, même terroir; tenant d'un côté au sieur Louis Hamard père, d'un bout sur Vincent Cayot, d'autre bout sur Blaise-Auguste Hamard.

Sur la mise à prix de 2 fr.

VINGT-CINQUIÈME LOT. — Quarante-deux centiares de jardin, sis derrière les bâtiments de Louis Hamard père, lieu dit les Mardelles, même terroir; tenant d'un long à Jean Guérin, d'autre long à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout sur Jacques Fessou, d'autre bout sur Honoré Jullemier.

Sur la mise à prix de 15 fr.

VINGT-SIXIÈME LOT. — Deux ares quarante-un centiares de bois, lieu dit la Bruyère-à-Menet, même terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard, d'autre long à Jacques Sugy, d'un bout monsieur de Nicolay, d'autre bout sur un sentier.

Sur la mise à prix de 20 fr.

VINGT-SEPTIÈME LOT. — Trois ares soixante-trois centiares de terre, sis à la Goberne, même terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard, d'autre long à Sulpice Carré, d'un bout sur Hamard père, et d'autre sur monsieur Allais.

Sur la mise à prix de 55 fr.

VINGT-HUITIÈME LOT. — Un are quatre-vingt-trois centiares de terre, même terroir, plantés d'arbres à fruit, lieu dit la Belette; tenant d'un long à Jacques-Antoine Rousseau, d'autre long à Jean-Louis-Dominique Chartier, d'un bout sur monsieur Bocquet, d'autre sur Blaise-Auguste Hamard.

Sur la mise à prix de 40 fr.

VINGT-NEUVIÈME LOT. — Trois ares neuf centiares de terre, plantés d'arbres fruitiers, sis à la Belette, même terroir; tenant d'un long à Thomas, de Courances, d'autre long à la veuve Richard, d'un bout sur Honoré Jullemier, d'autre bout sur Blaise-Auguste Hamard.

Sur la mise à prix de 60 fr.

TRENTIÈME LOT. — Huit ares quatre-vingt-quatre centiares de terre, plantés d'arbres à fruits, sis au champier de la Vallée-aux-Agneaux, même terroir; tenant d'un long à Jean-Pierre Vidy, d'autre long à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout sur Honoré Jullemier, d'autre bout sur la vidange.

Sur la mise à prix de 150 fr.

TRENTIÈME LOT. — Sept ares de terre, sis lieu dit les Gorges, champier de la Haute-Roche, même terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard, d'autre long à Honoré Jullemier, d'un bout sur le chemin des Gorges, d'autre bout sur André Blanchard.

Sur la mise à prix de 140 fr.

TRENTIÈME DEUXIÈME LOT. — Neuf ares quarante-neuf centiares de terre, sis à la Belette, même terroir; tenant d'un long à Louis Hamard père, et d'autre long à Joseph Chartier, d'un bout sur le chemin de Videlles à Courances, d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 250 fr.

TRENTIÈME TROISIÈME LOT. — Treize ares cinquante centiares de terre, sis dans la Vallée-de-Dannemois, même terroir; tenant d'un long à Blaise-Auguste Hamard, d'autre long à Jean-Dominique Chartier, d'un bout sur le chemin de Videlles à Dannemois, d'autre sur celui de Courances à Videlles.

Sur la mise à prix de 300 fr.

TRENTIÈME QUATRIÈME LOT. — Un are soixante-cinq centiares de friche, sis à la Friche-aux-Renards, même terroir; tenant d'un long à la vidange de la Friche-aux-Renards, d'autre long à Louis Hamard père, d'un bout sur les représentants Jumeau, d'autre sur le sieur Meunier.

Sur la mise à prix de 5 fr.

TRENTIÈME CINQUIÈME LOT. — Un are soixante-dix centiares de terre, sis au Fond-de-Montigny, même terroir; tenant d'un long la veuve Belloni-Corbillon, d'autre long à M. de Nicolay, d'un bout sur le même, d'autre bout sur Hamard père.

Sur la mise à prix de 25 fr.

TRENTIÈME SIXIÈME LOT. — Deux ares cinquante-trois centiares de terre, sis à la Goberne, même terroir; tenant d'un long à Jacques-Hippolyte Noël, d'autre long à Louis Hamard père, d'un bout sur monsieur Allais, d'autre bout sur Henri Denis.

Sur la mise à prix de 30 fr.

TRENTIÈME SEPTIÈME LOT. — Trois ares quarante-quatre centiares de terre, sis à Chancellet, même terroir; tenant d'un long au sieur Hamard père, d'autre long au même, d'un bout sur une ruelle, d'autre bout sur le chemin du Chancellet.

Sur la mise à prix de 80 fr.

TRENTIÈME HUITIÈME LOT. — Trois ares dix-sept centiares de terre, sis aux Plateaux, même terroir; tenant d'un long à Jullemier, d'autre long au sieur Hamard père, d'un bout sur Jean-Philippe Girard.

Sur la mise à prix de 35 fr.

TRENTIÈME NEUVIÈME LOT. — Quarante-deux centiares de pré, sis aux Mardelles, même terroir; tenant d'un long monsieur Alais, d'autre long Jean-Baptiste-François Hamard, d'un bout sur Edme Coquet, d'autre sur la rivière.

Sur la mise à prix de 5 fr.

QUARANTIÈME ET DERNIER LOT. — Un are soixante-seize centiares de terre-sable, sis aux Gorges, même terroir; tenant d'un long au chemin de Videlles à Melun, d'autre à Blaise-Auguste Hamard, d'un bout sur plusieurs, d'autre bout les héritiers Mousseau.

Sur la mise à prix de 8 fr.

S'adresser pour les renseignements :

A Étampes,

1° En l'étude de M^e DECOLANGE, avoué poursuivant, rue Saint-Antoine, n° 17;

2° En celle de M^e GIBORY, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, n° 39 bis;

A Milly,

En celle de M^e SOUGIT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Étampes, le dix mai mil huit cent cinquante-trois.

Signé, DECOLANGE.

En marge est écrit : Enregistré à Étampes, le dix mai mil huit cent cinquante-trois, folio 57, case 5. Reçu un franc plus dix centimes pour le dixième.

Signé, PERRY.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Le Lundi, 6 Juin 1853, à midi, EN L'ÉTUDE DE M^e BORDAS, Notaire à Orléans.

Sur la Mise à prix de 215,000 fr.

LA FERME DE DANJOUAN,

Sise communes de Gironville et Maisse, Arrondissement d'Étampes,

A 3 myriamètres de Bouzay et Étampes, Stations du chemin de fer d'Orléans, D'une contenance de 225 hectares environ, louée jusqu'en 1855, six mille cinq cents fr., et à partir de cette époque, pour douze ans, 7,000 fr., le tout net d'impôts. Une seule enchère adjudicera.

On traitera à l'amiable, en cas d'offres suffisantes. S'adresser audit M^e BORDAS. (5-3)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE,

PARACHUTE DES CHEVEUX, Par CHALMIN, de Rouen.

Cette eau arrête la chute des cheveux. En fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garantis. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez NORMANDIN, passage Choiseul, 19. (Affr.) — Dépôt à Étampes, chez M. DEPLIÈZE, parfumeur, 15, de ce Plat Hôtel-de-Ville. — PRIX DU FLACON : 2 fr

À Paris. CHOCOLAT PERRON r. Vivienne, 14.

Partout en France à 2 francs et 3 francs le demi-kilo.

La Médaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.

Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

LA DÉPARTEMENTALE,

Compagnie d'Assurances contre les Chances du Tirage au Sort pour toute la France,

DEMANDE un Directeur-Représentant dans chaque arrondissement. Appointements fixes : Douze Cents francs par an, avec fortes remises. Adresser toute demande à l'Administration centrale, rue Saint-Similien, n° 2, à Nantes. (Affranchir.) (5-3)

CHANGEMENT DE DOMICILE. --- A partir du 1^{er} juin prochain, l'Imprimerie et les Bureaux du journal l'Abelle seront transférés rue Saint-Antoine, n° 7, et rue du Pont-Quesneau, n° 3.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

Table with columns for grain prices (Marché de l'Étampes, Marché d'Angerville, Marché de Chartres) and livestock prices (Marché de Poissy, Marché de Sceaux) for 9th May 1853. Includes sub-columns for various types of grain and livestock, and their respective prices per unit.

Le Propriétaire-Gérant, Aue. ALLIEN.

ÉTAMPES. — Imprimerie de Aue. ALLIEN.